

# INTRA 2014 : POUR VOUS INFORMER

## Nous joindre :



Téléphone :  
**08 11 11 03 84**  
(tarification locale)

À partir d'un portable :  
**01 41 24 80 56**

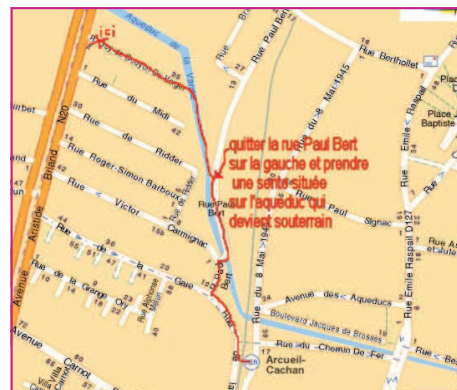
Par fax : 01 41 24 80 62

Par mail : [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)

Site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

### Adresse :

Section académique du SNES Versailles  
3, rue Guy de Gouyon du Verger  
94 112 Arcueil cedex  
RER B Arcueil-Cachan



**Les permanences téléphoniques « mutations » à la section académique :**  
**du 13 mars au 4 avril 2013**  
**de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30**

## Réunions d'information spéciales mutations INTRA :

**mercredi 19 mars à 14h30**

**mercredi 26 mars à 14h30**

à la section académique du SNES à Arcueil.



## **Fiche syndicale indispensable !**

Il est indispensable que les élus du SNES puissent disposer de la fiche syndicale **bien avant les commissions** avec la copie complète du dossier (accusé réception et toutes les pièces justificatives). Trop nombreux sont les collègues qui s'adressent au SNES après les groupes de travail, à un moment où l'Administration ne peut plus revoir les situations, puisque les commissions paritaires sont terminées.

**Les commissaires paritaires vérifient tous les dossiers qu'ils reçoivent** et recontactent les collègues afin qu'ils puissent compléter leur dossier en cas de pièce manquante par exemple.

**Voir annexes I et II du cahier central**

**Le SNES : des élus à votre service !**

## **Pour être informé de vos résultats :**

Dès la fin des commissions, des mails et des sms sont adressés par le SNES aux collègues syndiqués concernés, qui reçoivent un courrier postal à la fin du mouvement.

Les collègues syndiqués peuvent aussi consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national [www.snes.edu](http://www.snes.edu) (accès avec numéro adhérent et code).

La permanence téléphonique est également renforcée dans cette période.

## **Intra 2014 : des outils pour vous aider**

- Le supplément à l'US n° 739 du 20 mars 2014
- Les barres des mouvements précédents sur le site national du SNES : [http://www.snes.edu/espace\\_carriere/Mutations](http://www.snes.edu/espace_carriere/Mutations)
- Les postes déclarés vacants après les comités techniques de créations et suppressions de postes, les postes libérés au mouvement inter-académique et les postes bloqués pour les stagiaires sur notre site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) à partir du 25 mars (pour les syndiqués).

